

## **Intempéries et matchs remis**

En fonction des **prévisions météo** publiées sur le site [www.skynet.be](http://www.skynet.be), le Comité Provincial décrera **la remise obligatoire à la demande**. La décision sera annoncée sur le site [www.leping.be](http://www.leping.be) le **vendredi midi au plus tard**. La remise sera décrétée pour **toute la Province**.

Un club pourra demander la remise pour une, plusieurs ou toutes ses équipes. Il devra informer, **par téléphone**, le secrétaire du club adverse au plus tard :

Avant 16h30 pour les rencontres du vendredi  
Avant 10h00 pour les rencontres du samedi après-midi  
Avant 16h30 pour les rencontres du samedi soir

A défaut de pouvoir joindre le secrétaire, le club demandeur devra prendre contact avec le Président ou le Trésorier du club adverse. Le contact téléphonique est obligatoire.

Dans le même temps, le club demandeur devra informer par téléphone la responsable provinciale (Dominique Croes).

De plus un mail de confirmation au club adverse et à Dominique Croes est obligatoire.

En dehors des heures prévues, la demande sera nulle et le résultat sera comptabilisé en forfait.

Les rencontres remises devront se jouer obligatoirement lors de la première journée libre d'interclubs ou avant cette date avec l'accord des deux clubs.

La remise sera décidée objectivement en fonction des prévisions météo; si les météorologues se trompent dans leurs prévisions, la procédure ne sera pas modifiée en cours de week-end.

*Dominique Croes gsm 0477/38.69.17 – [dominique.croes@teledisnet.be](mailto:dominique.croes@teledisnet.be)*